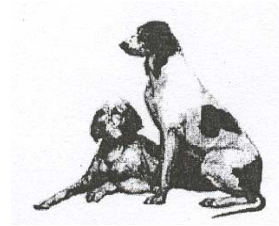




**SOCIETE
CENTRALE
CANINE**



POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (déret du 28 avril 1914)

155, avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex

**Guide de l'Homme Assistant
des épreuves sportives en R.C.I.
Pour chiens d'utilité.**



PRÉAMBULE :

Le Guide de l'Homme Assistant du Règlement Cyno Logique International est édité par le Groupe de Travail R.C.I. sous la direction du responsable du G.T. Gilbert Guevel, et la participation d'Olivier Guibert H.A. expérimenté et formateur, et du responsable de la gestion et de la formation des H.A. R.C.I. Bernard Roser.

Lors de la venue de la manche dans tous les pays qui pratiquent le R.C.I., la France n'a malheureusement pas su imposer à ses HA le travail demandé restant trop aérien, et de mettre d'avantage de pression sur les chiens, nous devons impérativement travailler les chiens, en les gardant le plus possible au sol.

Il est bon de rappeler que le programme international peut amener un homme assistant à être utilisé dans des compétitions où plusieurs nations sont participantes, ce qui permet d'exiger de lui une connaissance parfaite du règlement, ainsi qu'une morale irréprochable pour agir toujours dans l'esprit sportif.

Ce guide précise la réglementation, la formation et les sélections des H.A. R.C.I. et sert également de guide conseil sur la préparation physique et technique nécessaire à un H.A.

DÉFINITION :

Les divers concours de mordant sportif sont organisés par la Société Centrale Canine et les Sociétés Canines Régionales, par l'intermédiaire des clubs d'utilisation habilités aux mordant.

Lors d'un concours R.C.I., l'H.A. est une personne revêtue d'un costume de protection et d'une manche (de type frabo).

Il est un collaborateur d'une grande importance pour le juge permettant de mettre les qualités du chien en valeur et faire apparaître ses défauts, tout en travaillant sous la responsabilité et selon les directives du juge pour permettre de noter et départager les conducteurs.

MATÉRIEL DE L'H.A. :

Avant toute chose, l'H.A. doit être titulaire d'une licence H.A. de l'année en cours.

Le costume de protection a utilisé en concours (pantalon et veste) doit être dans un état correct. La manche R.C.I. doit être de type frabo avec angle de prise compris entre XX et XX. La housse ne doit pas être effilochée et son état doit limiter tout risque de blessures ou d'arrachement de dents.

Les chaussures sont antidérapantes, adaptées aux conditions du terrain, mais la taille des crampons doit être modérée à l'avant de la chaussure.

Le port d'une coquille est obligatoire pour un H.A. officiant dans tout concours ainsi qu'à l'entraînement.

Le bâton utilisé en R.C.I. est une badine, dit « soft stock », faite d'une baguette rembourrée de mousse et recouvert de cuire. Le bâton ne doit être en aucun cas utilisé pour faire mal à l'animal, mais il sert à tester sa résistance à la contrainte.

Il appartient au juge de vérifier la conformité et l'état du matériel de ses H.A. avant le début du concours.

EXIGENCES PHYSIQUES DE L'H.A. :

Le travail d'H.A. n'est pas une sinécure, contrairement à ce que certains pensent, car, sans demander des prouesses, il exige des moyens physiques et psychiques qui ne sont pas à la portée de n'importe qui.

Les efforts demandés sont de courte durée, mais violents et s'apparentent à ceux que l'on accomplit dans le sport de combat, l'haltérophilie, etc... aussi la préparation physique est très importante.

L'idéal serait d'être déjà un habitué des exercices physiques, l'accoutumance à l'effort améliore et entraîne le muscle cardiaque ainsi que le système locomoteur.

Les contre-indications au port du costume :

Une contre indication à la pratique d'un sport violent ne peut être décidée que par un médecin, notamment par la lecture de l'électrocardiogramme et l'épreuve d'effort.

La préparation :

Pour accomplir dans de bonnes conditions des efforts violents, il est nécessaire que le rythme cardiaque soit compris entre 90 et 120 pulsations/minute. Aussi un bon échauffement en profondeur est toujours nécessaire avant chaque concours, sélection et même entraînement.

Les tests physiques demandés avant les sélections d'H.A. ont pour but :

- d'échauffer les muscles
- de vérifier les capacités d'évolution dans le costume
- de se mettre en situation réelle
- de vérifier la condition physique du prétendant à la fonction.

Pour ceux qui trouvent que ces examens sont encombrants ou superflus et qu'une mauvaise condition physique n'a jamais empêché un H.A. d'accomplir sa tâche, il faudrait signaler, qu'en dehors même de leurs évidences pratiques, les tests médicaux sont obligatoires pour la pratique d'un sport violent. Leurs bases théoriques sont réunies dans deux textes officiels :

- Loi n° 75-988 du 29 octobre 1975, relative au développement de l'éducation physique et du sport. J.O. du 30 octobre 1975, pp 11180 à 11188,7.
- Décret n° 77-555 du 27 mai 1977, relatif au contrôle médical des activités physiques et sportives. J.O. du 3 juin 1977, pp 3109 et 3110,9.

La taille:

La taille n'est pas un critère de sélection, mais elle a son importance, car si H.A. est très grand, il risque dans ses évolutions de décoller le chien du sol. S'il est trop petit, il aura une , incitera le chien à maintenir sa prise après le commandement du maître.

Il appartient donc à un H.A. de taille exceptionnelle de posséder une technique parfaite lui permettant d'effectuer le travail attendu.

La vitesse :

Un homme assistant doit être suffisamment rapide pour essayer de prendre de vitesse le chien à la fuyante, qui suit la découverte, sans tomber, d'où le rôle de la répartition de l'équilibre pendant la course, ou pour le surprendre à la conduite de dos, en arrivant sur le maître avant qu'il n'ait pu réagir.

La rapidité demande aussi une coordination de tous les mouvements du corps, que ce soit le port de la manche, le bras de menaces ou la répartition du centre de gravité pendant le travail.

L'acquisition de la rapidité d'action s'effectue notamment lors de la pratique de sport d'où l'importance d'une bonne préparation physique.

La force :

Il faut un bon tonus musculaire avec une réelle puissance pour être capable de supporter le choc de l'entée lors de l'attaque pendant le mouvement, ou certains chiens fument dans la manche, sans même ralentir, pour faire leur prise au moment de l'impact (ce qui les fait quelques fois déraiser, ou, se blesser si l' H.A. n'a pas le temps d'amortir la réception ou manque d'expérience de l' H.A.).

Il faut pouvoir maintenir le chien sous tension, en le soulevant légèrement, pendant toute la durée de l'exercice de mordant (certains chiens dépassent les 45 Kg), et en le plaçant de la manière la plus propice à tester sa volonté de combat, sa hardiesse durant l'engagement physique que l'on lui oppose. Attention force ne signifie pas brutalité, et nous le verrons plus loin, l' H.A. doit toujours rester maître de ses mouvements et de ses actes.

Les efforts que fournit l' H.A. sont des efforts discontinus. Aussi il aura tout intérêt à rester « chaud » même pendant les périodes de repos, s'il ne veut pas avoir de problèmes au niveau des vertèbres lombaires, ou de la ceinture scapulaire (épaules), points qui sont les plus sollicités dans l'action.

L'endurance :

Quels que soit le nombre de chiens à passer, leur poids, leur puissance leur vivacité, l' H.A. doit toujours effectuer le même travail d'un bout à l'autre du concours, sans chercher, par lassitude, par fatigue ou par souffrance, à faire décrocher ou à faire mal au chien. Cette rusticité signifie une bonne adaptation aux variations de l'environnement (dénivellation et nature du terrain), à celle des situations (chaque chien a une manière de mordre et de combattre), et à celle des conditions climatiques.

L'endurance permet de conserver une régularité dans l'exécution, régularité qui offre au juge la possibilité idéale d'établir des pénalisations méritées en toute équité. Certains H.A. se surpassent lors du travail des premiers chiens et ne sont plus capables, par la suite, d'assurer leur fonction, cela au détriment ou à l'avantage, selon les dons de mordant, des autres concurrents.

La résistance à l'effort est donc essentielle, ce qui justifie, lors des sélections de tester cette endurance au cours d'un parcours physique.

Voir SÉLECTION H.A. : PARTIE PHYSIQUE page 9

EXIGENCES TECHNIQUES DE L'H.A. :

Le règlement est le point le plus important. Il conditionne tout le travail d'un H.A. en concours. Sans connaissance parfaite ou sans respect du règlement, quelque soit l'échelon, il vaut mieux ne pas se mêler à la compétition.

Tout en conservant sa personnalité et sa manière de concevoir le travail du chien au mordant, l' H.A. doit se tenir dans les limites de ses attributions, sans chercher à épater la galerie ou pousser plus loin qu'il ne le faut ses engagements.

Coordination des mouvements :

Dans tous ses déplacements, l'H.A. doit percevoir et ajuster son attitude selon le chien qu'il travaille. C'est seulement avec un bon entraînement et une expérience riche qu'il parviendra à enchaîner ses mouvements et à les coordonner d'une manière efficace pour un rythme d'exécution à la fois harmonieux, rapide et contrôlé.

Adaptation :

Dans son rôle, l'H.A. doit s'adapter à la catégorie dans laquelle le chien concours. Pour un échelon 1, il ne faut pas employer la même énergie et les mêmes menaces virulentes que pour l'échelon 3, l'exécution doit être modulée et c'est une qualité de l'H.A. de savoir s'adapter. On peut citer en exemple le cas du chien qui décroche pendant le mordant l'attitude de l' H.A. sera différente selon la classe 1 ou les menaces sont légères et ou l'on aspire aussitôt le chien qui lâche,et en classe 3, ou l'on usera de toutes les possibilités pour l'impressionner.

Un chien qui décroche, dans la catégorie la plus élevée, doit être chargé jusqu'à ce que le juge estime que son courage a été suffisamment mis à défaut.

Dans tous les cas, l'H.A. ne doit pas se plier au niveau du chien, quelle que soit la notoriété du maître, il doit œuvrer pour offrir à chaque animal les mêmes difficultés.

Tactique :

Des réflexes vifs, une bonne évaluation des distances, des facultés pour analyser presque instinctivement une situation, ce sont encore des qualités demandées à un H.A. Quelquefois cette appréciation doit se faire en quelque dixième de seconde, par exemple, lors de la réception des chiens à l'épreuve de courage.

Comme pour le maniement du bâton, cette vitesse d'exécution ne peut s'obtenir que par la répétition des gestes, d'abord en statique, puis au ralenti, pour finir par le travail réel. C'est le mode d'entraînement employé en sport de combat, où chaque mouvement doit être maîtrisé puis enchaîné à d'autres, pour enfin, s'exécuter sous forme de réflexe, sans intervention de la pensée.

Une bonne tactique supprime totalement les gestes parasites et permet un travail correct et compétitif, tout en économisant de l'énergie, avec des déplacements et des distances qui restent toujours les mêmes.

Elle offre au juge un moyen de noter objectivement.

QUALIFICATIONS ET PROTOCOLES DE SÉLECTION :

On ne s'improvise pas H.A. sans formation préalable. La personne qui désire tenir se rôle lors d'un concours devra être sélectionné H.A. de concours.

Pour être sélectionné en concours la personne devra avoir 18 ans révolus, être titulaire du tronc commun inter discipline qui a été mis en place par la CUN-CBG depuis le début de l'année 2010.

Pour passer le tronc commun il faut impérativement :

- être membre d'un Club d'utilité habilité au mordant et affiliée à une Société Canine Régionale,
- se munir d'un certificat médical d'aptitude à pratiquer un sport violent (avec Electro Cardiogramme interprété et de moins de 3 mois) délivré par un médecin généraliste,
- être à jour de vaccination antitétanique.
- si la personne passe sa première sélection il devra également se munir de deux photos d'identité.

Suite à la réussite du tronc commun l'H.A. sera titulaire du Brevet H.A. d'un carnet de travail qui lui est propre et pourra s'acquérir d'une licence S.C.C. Le tronc commun, une fois obtenu est valable à vie.

Par la suite l'H.A. devra se présenter à une sélection régionale R.C.I. pour valider sa sélection. Le G.T. R.C.I. programme théoriquement 4 sélections Régionales de niveau 1 et 2 sur l'ensemble du territoire.

ORGANISATION D'UNE SELECTION REGIONALE NIVEAUX 1 & 2 :

Un club voulant organiser une sélection régionale de niveau 1 et 2 doit suivre la démarche suivante :

- être habilité à la pratique du mordant
- faire une demande auprès du responsable G.T. R.C.I.
- si réponse favorable, faire sa demande auprès de sa C.U.T. ou C.U.R.
- si réponse favorable, faire le nécessaire pour prévenir les candidats : inscrire la sélection au calendrier des manifestations Nationale, prévenir les revues cynophiles spécialisées, lettre aux présidents de club dans la régionale, aux conseillers techniques, etc...

Une sélection régionale de niveau 1 ou 2 se déroule sous la coordination du juge responsable des H.A. du G.T. R.C.I. et un juge formateur choisi par le G.T.

Matériel nécessaire pour la sélection régionale :

- Plâtre et bombes de couleur,
- 20 quilles (cônes) plastique pour le slalom
- 1 chronomètre électronique (normalement le juge en est propriétaire) .

Epreuves de la sélection niveau 1

- QCM 20 Questions, des questions pourront être posées par les juges suite au travail.
- Courir le plus rapidement 2 X 500 m avec un temps de récupération de 3 minutes entre les deux tours (voir barème page 9)
- Slalom sans costume autour de quilles espacées de 6 m sur la longueur et de 10 m sur la largeur, au départ 10 m avant la première quille et 10 m entre la dernière quille et le point d'extrémité, le tout est une distance de 160 m (voir schéma page 10)
- Travailler 1 chien en échelon 1 et un Chien en 3, tirés au sort

Le temps de validité de la sélection 4ans.

Après deux concours comme H.A. niveau 1 avec deux juges différents et des rapports favorables, l'H.A. peut faire sa demande au gestionnaire des H.A. pour accéder à une sélection niveau 2.

Epreuves de la sélection niveau 2

- QCM 20 Questions, des questions pourront être posées par les juges suite au travail.
- Courir le plus rapidement 2 X 500 m avec un temps de récupération de 3 minutes entre les deux tours (voir schéma page 9)
- Slalom sans costume autour de quilles espacées de 6 m sur la longueur et de 10 m sur la largeur, au départ 10 m avant la première quille et 10 m entre la dernière quille et le point d'extrémité, le tout est une distance de 160 m (voir schéma page 10)
- Faire 12 sauts de puce. (Voir schéma page 10).
- Travailler 1 Chien en échelon 1 et un Chien en 3 tirés au sort.

Le temps de validité de la sélection 4ans.

Après trois concours comme H.A. niveau 2 avec deux juges différents et des rapports favorables, l'H.A. peut faire sa demande au gestionnaire des H.A. pour accéder à une sélection niveau 3 (sélectifs, C.A.C.I.T. et Coupe de France).

Epreuves de la sélection niveau 3 (H.A. pour sélectifs, C.A.C.I.T. et Coupe de France).

- QCM 20 Questions
- Courir le plus rapidement 2 X 500 m avec un temps de récupération de 3 minutes entre les deux tours (voir barème page 9).
- Slalom sans costume autour de quilles espacées de 6 m sur la longueur et de 10 m sur la largeur, au départ 10 m avant la première quille et 10 m entre la dernière quille et le point d'extrémité, le tout est une distance de 160 m (voir schéma page 10)
- 15 sauts de puce.
- Courir la plus grande distance en 12 minutes (voir page 10)

- Travailler 2 Chiens en échelon 3 tirés au sort.

Le temps de validité de la sélection 4ans.

Cette sélection est jugée par les membres du G.T. R.C.I. 1 fois l'an par alternance au stage du Rouget et dans le Nord de la France l'année suivante.

Les H.A. désignés à officier lors des sélectifs, la Finale et CACIT sont choisis par le G.T. R.C.I.

SELECTION H.A. : PARTIE PHYSIQUE

Rappel :

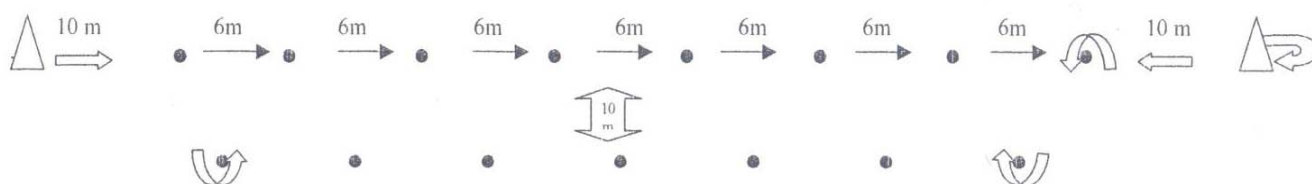
Les notes obtenues au Q.C.M. et aux épreuves physiques ne sont qu'une étape pour accéder aux épreuves. Si u un candidat n'obtenait pas la note minimale de 14/20 il ne pourrait accéder aux épreuves techniques et serait éliminé de la sélection.

- **2 X 500 m** sans costume et sur terrain plats. Temps de repos entre les deux 3 minutes.

Barème 2 X 500 m :

Points	Temps	Points	Temps
20	03 : 05 minutes	10	04 : 45
19	03 : 15	9	04 : 55
18	03 : 25	8	05 : 05
17	03 : 35	7	05 : 15
16	03 : 45	6	05 : 25
15	03 : 55	5	05 : 35
14	04 : 05	4	05 : 45
13	04 : 15	3	05 : 55
12	04 : 25	2	06 : 05
11	04 : 35	1	06 : 15

- **slalom** 160 mètres sans costume.



Barème slalom :

Points	Temps	Points	Temps
20	01 :45	10	01 :55

19	01 :46	9	01 :56
18	01 :47	8	01 :57
17	01 :48	7	01 :58
16	01 :49	6	01 :59
15	01 :50	5	02 :00
14	01 :51	4	02 :01
13	01 :52	3	02 :02
12	01 :53	2	02 :03
11	01 :54	1	02 :04

➤ **Course** sur terrain plat réservé à la sélection des H.A. niveau 3

La course est une épreuve d'endurance qui traduit la condition physique globale de l'H.A. et également sa capacité à supporter un effort pendant toute la durée d'une manifestation importante.

Barème :

- Entre 3,5 Km et 3 Km → Très-Bon → de 17 à 20.points.
- Entre 3 Km et 2,5 Km → Bon → 16 à 13 points.
- Inférieure à 2,5 Km → Insuffisant → Elimatoire

COMPORTEMENT DE L'H.A. PENDANT LE CONCOURS :

Pour donner au juge la possibilité de voir les qualités des chiens et pouvoir les départager de façon équitable, l'H.A. doit avoir un comportement identique d'un concurrent à l'autre tout au long du concours.

La résistance, la sûreté de soi, l'instinct, l'envie au travail et les qualités de prise sont les principaux paramètres appréciés dans cette discipline. L'H.A. a la charge de mettre à l'épreuve ces instincts, tout en permettant au chien de prouver ses capacités. Il doit à la fois exercer une réelle pression sur le chien et lui permettre d'effectuer une prise correcte.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE C DEFENSE EN CERTIFICAT

AFFRONTEMENT ET ABOIEMENT

L'H.A. est hors de la vue du chien dans la cache qui lui a été assignée, la manche qui protège le corps est tenue de manière à ne pas provoquer le chien et aucune menace n'est autorisée. Lors de l'affrontement et de l'aboïement il doit garder un contact visuel avec le chien, la badine est tenue le long de la jambe et vers le bas.

Si le chien touche ou mord la manche l'H.A. ne doit ni avoir de geste de défense, ni intervenir pour interdire au chien de toucher ou de mordre sur ordre du juge le conducteur se rend directement à son chien et le retient au collier.

INTERCEPTION DE LA FUITE

Pendant que le conducteur retient son chien au collier l'H.A. , sur ordre du juge sort de la cache et entreprend une tentative de fuite.

Sur ordre du juge le conducteur libère son chien, le chien sans hésiter doit empêcher efficacement la fuite de l'H.A. par une prise ferme et énergique seule une prise sur le bras protégé est autorisée. Sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A. le chien doit lâcher prise et garder au ferme l'H.A. Un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

ATTAQUE SUR LE CONDUCTEUR ET SON CHIEN

Le chien assis au pied est tenu au collier mais ne peut être encouragé, sur ordre du juge, l'H.A. s'éloigne au pas normal du conducteur et de son chien, après environ 20 pas il se retourne et agresse frontalement le conducteur et son chien en poussant des cris d'intimidation (facultatif) et en faisant des gestes menaçants. Le conducteur libère son chien avec le signe acoustique pour la défense. Le chien doit empêcher cette agression sans hésiter par une prise ferme et énergique. Seul une prise sur le bras protégé est autorisée. Le conducteur reste sur place, sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise, le chien doit lâcher immédiatement prise et garder l'H.A. au ferme, un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

CONDUITE DE COTE

Le conducteur désarme l'H.A de la badine, un signe acoustique pour le départ de la suite au pied, puis le conducteur enchaîne par une conduite de côté sur environ 10 pas jusqu'au juge. Le conducteur marche à droite de l'H.A. de sorte que le chien soit placé entre le

conducteur et l'H.A. le groupe s'arrête devant le juge, le conducteur lui remet la badine et annonce la fin du travail C. Avant la communication des résultats et sur ordre du juge, le chien est mis en laisse.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE C DEFENSE EN CLASSE 1

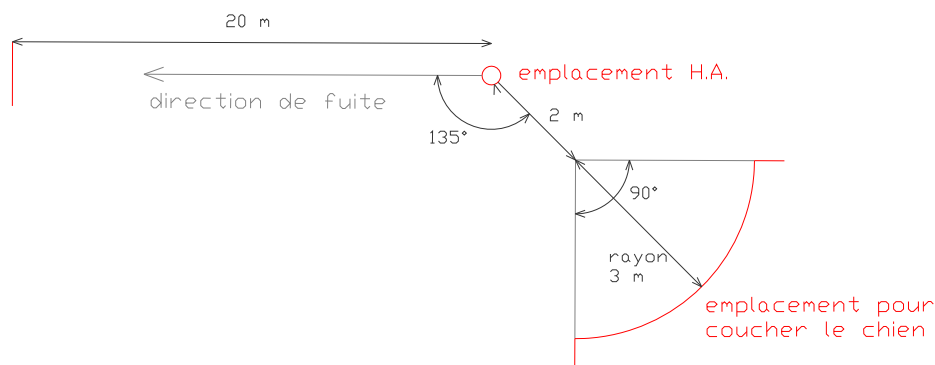
AFFRONTEMENT ET ABOIEMENT

L'HA est hors de la vue du chien du chien dans la cache qui lui a été assignée, la manche qui protège le corps est tenue de manière à ne pas provoquer le chien et aucune menace n'est autorisée. Lors de l'affrontement et de l'aboïement il doit garder un contact visuel avec le chien, la badine est tenue le long de la jambe et vers le bas.

Si le chien touche ou mord la manche l'H.A. ne doit ni avoir de geste de défense, ni intervenir pour interdire au chien de toucher ou de mordre.

INTERCEPTION DE LA FUITE

Après l'exercice affrontement et d'aboïement, avec autorisation du juge le conducteur ordonne à l'H.A. de quitter la cache d'un pas normal, sans provocation et se placer à l'endroit marqué au départ du concours par le juge.



La position de l'H.A. doit permettre au conducteur de coucher son chien perpendiculairement à la trajectoire de la fuite, à 5 pas de l'H.A., coté de la manche de protection. La fuite et l'interception doivent être visibles par le conducteur.

Sur ordre du juge l'H.A. entreprend une fuite rapide, énergique et sans interruption (même à l'impact) en ligne droite tout en présentant correctement la manche. Elle doit être tenue calmement, sans la mettre en gueule au chien, mais de façon à lui permettre d'établir sa prise.

Pour exécuter correctement cet exercice il est conseillé au départ de la fuite de partir très rapidement en regardant dans la direction voulue et un court instant avant l'impact regarder le chien ainsi que la position de la manche.

Des que le chien est en prise l'H.A. continue sa fuite en ligne droite en plaquant la manche contre son corps.

La distance de fuite est fixée par le juge. L'immobilisation s'effectue sur ordre du juge.

Voir L'IMMOBILISATION SUITE À LA CESSATION PHASE DE GARDE page 14.

Si au bout de 20 m de fuite, le chien n'a toujours pas intercepté l'H.A., le juge ordonne à celui-ci de s'arrêter et la partie C est terminée pour ce concurrent.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail en prise, taper sur le pantalon avec la badine ou de s'immobiliser à son initiative.

DÉFENSE DU CHIEN PENDANT LA PHASE DE GARDE

Après la phase de garde et sur ordre du juge l'H.A. entreprend une agression frontale sur le chien en le chargeant directement et énergiquement, sans pivoter sur soi même ou aspirer le chien.

Il agresse à l'aide de la badine, sans toucher au chien, la manche tenue contre le corps.

Dès que le chien est en prise l'H.A. le travaille latéralement en se déplaçant vers le point de départ de la fuite (sens inverse de la fuite). Ne jamais travailler le chien en direction du juge.

Lors du travail chien en prise, l'H.A. doit administrer deux coups de badine. Ils doivent être donnés sur les épaules ou sur le dos avec une intensité identique entre les concurrents. Le premier coup est administré 5 pas après la recharge et le second 5 pas après le premier coup. Les coups de badine ne doivent en aucuns cas faire mal au chien, mais ils permettent de tester sa résistance à la contrainte. La force des coups de badine doit être dosée de façon à tester les aptitudes du chien, sans provoquer de douleurs et suivant l'échelon.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail chien en prise ou de s'immobiliser à son initiative.

Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

ATTAQUE DU CHIEN PENDANT LE MOUVEMENT

Sur ordre du juge l'HA quitte la troisième cache au pas de normal en direction de la ligne médiane du terrain.

Dès qu'il a atteint la médiane il fait face au conducteur et sans changer d'allure (pas normal) il agresse frontalement le conducteur et son chien en les menaçant de la voix et à l'aide de la badine.

Le chien doit être réceptionné dans le mouvement avec souplesse en pivotant si nécessaire pour amortir l'entrée. L'esquive à l'entrée est strictement interdite.

Dès que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Travailler le chien en direction du conducteur est interdit. Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

Voir L'IMMOBILISATION SUITE À LA CESSATION ET PHASE DE GARDE page 14.

Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le juge peut apprécier sans erreur le travail du chien.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse de la charge, réceptionner le chien à l'arrêt, présenter la manche de façon exagérée, s'immobiliser à son initiative.

Le conducteur enchaîne par une conduite latérale d'environ 20 pas en direction du juge avec désarmement préalable de l'H.A. Le transport latéral doit s'effectuer avec la manche en position de repos sans aucune incitation pour faire fauter le chien.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE C DEFENSE EN CLASSE 2

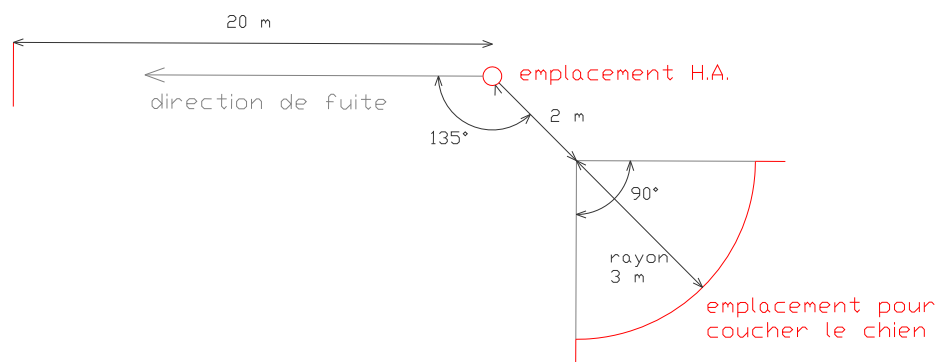
AFFRONTEMENT ET ABOIEMENT

L'A.H. est hors de la vue du chien dans la cache qui lui a été assignée, la manche qui protège le corps est tenue de manière à ne pas provoquer le chien et aucune menace n'est autorisée. Lors de l'affrontement et de l'aboïement il doit garder un contact visuel avec le chien, la badine est tenue le long de la jambe et vers le bas.

Si le chien touche ou mord la manche, l'H.A. ne doit ni avoir de geste de défense, ni intervenir pour interdire au chien de toucher ou de mordre.

INTERCEPTION DE LA FUITE

Après l'exercice affrontement et d'aboïement, avec autorisation du juge le conducteur ordonne à l'H.A. de quitter la cache d'un pas normal, sans provocation et se placer à l'endroit marqué au départ du concours par le juge.



La position de l'H.A. doit permettre au conducteur de coucher son chien perpendiculairement à la trajectoire de la fuite, à 5 pas de l'H.A., coté de la manche de protection. La fuite et l'interception doivent être visibles par le conducteur.

Sur ordre du juge l'H.A. entreprend une fuite rapide, énergique et sans interruption (même à l'impact) en ligne droite tout en présentant correctement la manche. Elle doit être tenue calmement, sans la mettre en gueule au chien, mais de façon à lui permettre d'établir sa prise.

Pour exécuter correctement cet exercice il est conseillé au départ de la fuite de partir très rapidement en regardant dans la direction voulue et un court instant avant l'impact regarder le chien et la position de la manche.

Des que le chien est en prise l'H.A. continue sa fuite en ligne droite en plaquant la manche contre son corps.

La distance de fuite est fixée par le juge. L'immobilisation s'effectue sur ordre du juge.

Voir L'IMMOBILISATION SUITE À LA CESSATION ET PHASE DE GARDE page 14

Si au bout de 20 m de fuite, le chien n'a toujours pas intercepté l'H.A., le juge ordonne à celui-ci de s'arrêter et la partie C est terminée pour ce concurrent.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail en prise, taper sur le pantalon avec la badine ou de s'immobiliser à son initiative

DEFENSE DU CHIEN PENDANT LA PHASE DE GARDE :

Après la phase de garde et sur ordre du juge l'H.A. entreprend une agression frontale sur le chien en le chargeant directement et énergiquement, sans pivoter sur soi même ou aspirer le chien.

Il agresse à l'aide de la badine, sans toucher au chien, la manche tenue contre le corps.

Dès que le chien est en prise, l'H.A. le travaille latéralement en se déplaçant vers le point de départ de la fuite (sens inverse de la fuite). Ne jamais travailler le chien en direction du juge.

Lors du travail, chien en prise, l'H.A. doit administrer deux coups de badine. Ils doivent être donnés sur les épaules ou sur le dos avec une intensité identique entre les concurrents. Le premier coup est administré 5 pas après la recharge et le second 5 pas après le premier coup. Les coups de badine ne doivent en aucun cas faire mal au chien, mais ils permettent de tester sa résistance à la contrainte. La force des coups de badine doit être dosée de façon à tester les aptitudes du chien, sans provoquer de douleurs et suivant l'échelon.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail chien en prise ou de s'immobiliser à son initiative.

Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

CONDUITE DE DOS

La conduite de dos s'effectue sur ordre du conducteur. L'H.A. se retourne et entame la marche. Le tout doit s'effectuer d'un pas normal, sans menaces ni comportement qui viserait à faire fauter le chien. La manche doit être tenue de façon à ne pas être vue par le chien, c'est à dire tenue sur le devant et non sur le côté ainsi que la badine.

ATTAQUE SUR LE CHIEN PENDANT LA CONDUITE DE DOS

L'attaque pendant la conduite de dos est effectuée sur ordre du juge. Sans marquer d'arrêt l'H.A. se retourne et agresse par une charge sur le chien, le tout de façon énergique et convaincante. La manche est tenue de face, bien droite pour permettre une prise correcte. La badine ne doit pas toucher le chien, mais mettre à l'épreuve le courage de l'animal par des menaces au-dessus de la manche.

Dès que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Il est nécessaire de ne jamais travailler le chien en direction du conducteur.

Il est formellement interdit (sauf contre-ordre du juge) d'arrêter la charge si le chien se laisse impressionner, de mettre la manche en gueule, frapper sur le pantalon à l'aide de la badine.

Sur ordre du juge, l'H.A. doit s'immobiliser pour permettre la cessation. L'immobilisation doit s'effectuer comme décrit à la page 14 au point L'IMMOBILISATION SUITE A LA CESSATION ET PHASE DE GARDE.

ATTAQUE DU CHIEN PENDANT LE MOUVEMENT

Sur ordre du juge quitte la sixième cache au pas de course en direction de la ligne médiane du terrain.

Dès qu'il a atteint la médiane il fait face au conducteur et sans changer d'allure il agresse frontalement le conducteur et son chien situés à environ 60 pas en les menaçant de la voix et à l'aide de la badine.

Le chien doit être réceptionné dans le mouvement avec souplesse en pivotant si nécessaire pour amortir l'entrée. L'esquive à l'entrée est strictement interdite.

Dès que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Travailler le chien en direction du conducteur est interdit. Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

Voir L'IMMOBILISATION SUITE À LA CESSATION ET PHASE DE GARDE page 14

Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le juge peut apprécier sans erreur le travail du chien.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse de la charge, réceptionner le chien à l'arrêt, présenter la manche de façon exagérée, s'immobiliser à son initiative.

Le conducteur enchaîne par une conduite latérale d'environ 20 pas en direction du juge avec désarmement préalable de l'H.A. Le transport latéral doit s'effectuer avec la manche en position de repos sans aucune incitation pour faire fauter le chien.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE C DEFENSE EN CLASSE 3

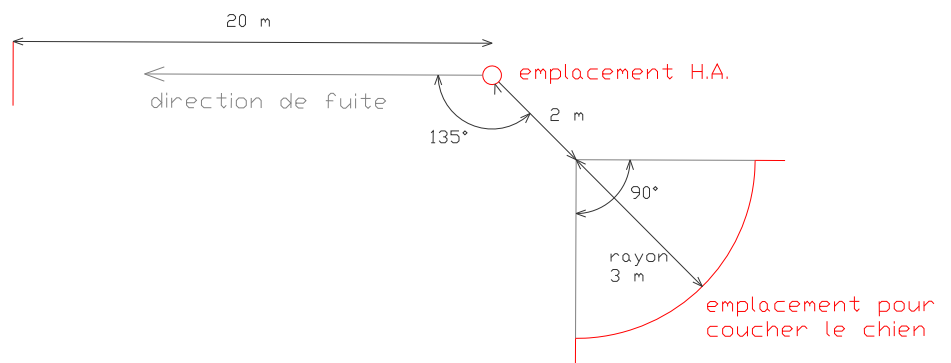
AFFRONTEMENT ET ABOIEMENT

L'A.H est hors de la vue du chien du chien dans la cache qui lui a été assignée, la manche qui protège le corps est tenue de manière à ne pas provoquer le chien et aucune menace n'est autorisée. Lors de l'affrontement et de l'aboïement il doit garder un contact visuel avec le chien, la badine est tenue le long de la jambe et vers le bas.

Si le chien touche ou mord la manche, l'H.A. ne doit ni avoir de geste de défense, ni intervenir pour interdire au chien de toucher ou de mordre.

INTERCEPTION DE LA FUITE

Après l'exercice affrontement et aboiement, avec autorisation du juge le conducteur ordonne à l'H.A. de quitter la cache d'un pas normal, sans provocation et se placer à l'endroit marqué au départ du concours par le juge.



La position de l'H.A. doit permettre au conducteur de coucher son chien perpendiculairement à la trajectoire de la fuite, à 5 pas de l'H.A. , coté de la manche de protection. La fuite et l'interception doivent être visibles par le conducteur.

Sur ordre du juge l'H.A. entreprend une fuite rapide, énergique et sans interruption (même à l'impact) en ligne droite tout en présentant correctement la manche. Elle doit être tenue calmement, sans la mettre en gueule au chien, mais de façon à lui permettre d'établir sa prise.

Pour exécuter correctement cet exercice il est conseillé au départ de la fuite de partir très rapidement en regardant dans la direction voulue et un court instant avant l'impact regarder le chien et la position de la manche.

Des que le chien est en prise l'H.A. continue sa fuite en ligne droite en plaquant la manche contre son corps.

La distance de fuite est fixée par le juge. L'immobilisation s'effectue sur ordre du juge.
Voir L'IMMOBILISATION SUITE À LA CESSATION ET PHASE DE GARDE page 14

Si au bout de 20 m de fuite, le chien n'a toujours pas intercepté l'H.A., le juge ordonne à celui-ci de s'arrêter et la partie C est terminée pour ce concurrent.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail en prise, taper sur le pantalon avec la badine ou de s'immobiliser à son initiative.

DEFENSE DU CHIEN PENDANT LA PHASE DE GARDE

Après la phase de garde et sur ordre du juge l'H.A. entreprend une agression frontale sur le chien en le chargeant directement et énergiquement, sans pivoter sur soi même ou aspirer le chien.

Il agresse à l'aide de la badine, sans toucher au chien, la manche tenue contre le corps.

Dès que le chien est en prise l'H.A. le travaille latéralement en se déplaçant vers le point de départ de la fuite (sens inverse de la fuite). Ne jamais travailler le chien en direction du juge.

Lors du travail, chien en prise, l'H.A. doit administrer deux coups de badine. Ils doivent être donnés sur les épaules ou sur le dos avec une intensité identique entre les concurrents. Le premier coup est administré 5 pas après la recharge et le second 5 pas après le premier coup. Les coups de badine ne doivent en aucuns cas faire mal au chien, mais ils permettent de tester sa résistance à la contrainte. La force des coups de badine doit être dosée de façon à tester les aptitudes du chien, sans provoquer de douleurs et suivant l'échelon.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse et le rythme de travail chien en prise ou de s'immobiliser à son initiative.

Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

CONDUITE DE DOS

La conduite de dos s'effectue sur ordre du conducteur. L'H.A. se retourne et entame la marche. Le tout doit s'effectuer d'un pas normal, sans menaces ni comportement qui viserait à faire fauter le chien. La manche doit être tenue de façon à ne pas être vue par le chien, c'est à dire tenue sur le devant et non sur le côté ainsi que la badine.

ATTAQUE SUR LE CHIEN PENDANT LA CONDUITE DE DOS

L'attaque pendant la conduite de dos est effectuée sur ordre du juge. Sans marquer d'arrêt l'H.A. se retourne et agresse par une charge sur le chien, le tout de façon énergique et convaincante. La manche est tenue de face, bien droite pour permettre une prise correcte. La badine ne doit pas toucher le chien, mais mettre à l'épreuve le courage de l'animal par des menaces au-dessus de la manche.

Dés que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Il est nécessaire de ne jamais travailler le chien en direction du conducteur.

Il est formellement interdit (sauf contre-ordre du juge) d'arrêter la charge si le chien se laisse impressionner, de mettre la manche en gueule, frapper sur le pantalon à l'aide de la badine.

Sur ordre du juge, l'H.A. doit s'immobiliser pour permettre la cessation. L'immobilisation doit s'effectuer comme décrit à la page 14 au point L'IMMOBILISATION SUITE A LA CESSATION ET PHASE DE GARDE.

Le conducteur enchaîne par une conduite latérale d'environ 20 pas en direction du juge avec désarmement préalable de l'H.A. Le transport latéral doit s'effectuer avec la manche en position de repos sans aucune incitation pour faire fauter le chien.

ATTAQUE DU CHIEN PENDANT LE MOUVEMENT

Sur ordre du juge l'H.A. quitte la sixième cache au pas de course en direction de la ligne médiane du terrain.

Dès qu'il a atteint la médiane il fait face au conducteur et sans changer d'allure il agresse frontalement le conducteur et son chien en les menaçant de la voix et à l'aide de la badine.

Le chien doit être réceptionné dans le mouvement avec souplesse en pivotant si nécessaire pour amortir l'entrée. L'esquive à l'entrée est strictement interdite.

Dès que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Travailler le chien en direction du conducteur est interdit. Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation. Voir L'IMMOBILISATION SUITE A LA CESSATION ET PHASE DE GARDE page 14

Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le juge peut apprécier sans erreur le travail du chien.

Il est formellement interdit de ralentir la vitesse de la charge, réceptionner le chien à l'arrêt, présenter la manche de façon exagérée, s'immobiliser à son initiative.

DEFENSE DU CHIEN PENDANT LA PHASE DE GARDE

Après la phase de garde et sur ordre du juge l'H.A. entreprend une attaque frontale sur le chien en le chargeant directement et énergiquement. (Charger ne veut pas dire pivoter sur soi-même ou aspirer le chien).

Il se sert de la badine pour menacer le chien mais sans le toucher, la menace doit être faite au-dessus de la manche et celle-ci doit être tenue contre le corps.

Lors du travail du chien en prise l'H.A. doit administrer deux coups de badine. Ils doivent être donnés sur les épaules ou sur le dos avec une intensité identique entre les concurrents. Le premier coup est administré 5 pas après la recharge et le second 5 pas après le premier coup. Les coups de badine ne doivent en aucuns cas faire mal au chien, mais ils permettent de tester sa résistance à la contrainte. La force des coups de badine doit être dosée de façon à tester les aptitudes du chien, sans provoquer de douleurs.

Le juge décide de la durée du travail en prise et sur ordre de celui-ci l'H.A. arrête l'action en s'immobilisant pour l'ordre de cessation.

Le conducteur enchaîne par une conduite latérale d'environ 20 pas en direction du juge avec désarmement préalable de l'H.A. Le transport latéral doit s'effectuer avec la manche en position de repos sans aucune incitation pour faire fauter le chien.

L'IMMOBILISATION SUITE A LA CESSATION ET PHASE DE GARDE

L'immobilisation de fin de travail en prise est à exécuter de telle manière que le juge puisse apprécier la prise, la cessation et la vigilance du chien. Pour ce faire l'H.A. ne doit pas tourner le dos au juge mais garder un contact visuel avec celui-ci, si possible, avec le chien ayant le dos tourné à son maître, ce qui offrira au juge la possibilité de voir immédiatement le moindre défaut de vigilance.

A l'immobilisation l'H.A. stoppe son action de façon franche et ramène le chien face à lui, la manche tenue fermement contre le corps et la badine le long de la jambe. Il doit tenir cette position jusqu'à la cessation du chien sans provocation ou aide de quelque manière que se soit. Après la cessation, l'H.A. a le droit de se positionner face au chien si celui-ci est instable, pour pouvoir préparer sa charge, ou pour se protéger, avec la manche, d'un éventuel coup de dent. Ce déplacement s'effectue lentement, de façon à ne pas inciter le chien à remordre.

LES MENACES

Les menaces et le maniement du bâton s'apprennent par la répétition, avec ou sans chien.

L'H.A. peut menacer d'une manière caractérisée lors de l'entrée et pendant la prise. Il peut même, avec l'accord du juge, user de hurlements ou de cris. Avant le contact, c'est l'attitude générale du corps qui entre en jeu : le bras et le bâton menaçant, l'expression du visage, etc....

Le bras de menace, après la phase de garde, doit monter très vite de manière à impressionner le chien et le faire hésiter à faire sa prise correctement.

CONCLUSION

Ce fascicule a été édité pour aider et faciliter la préparation. Il aide à la sélection des personnes qui désirent accomplir cette fonction d'homme assistant de concours, et ainsi devenir un collaborateur indispensable et incontournable avec de grandes connaissances cynophiles pour officier auprès du juge.

**Feuille d'engagement
Sélection Homme Assistant R.C.I.
(préciser le niveau) 1 ou 2 - 3 du :**

Références club organisateur:

Organisateur:

Références candidat H.A. R.C.I.

Nom prénom du candidat:

Adresse :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Mail :

Présenté par le Club de :

N° d'habilitation C.U.N. du club:

Régionale du club:

Type de sélection : **Régionale** – **Nationale** (Barrer les mentions inutiles)

*Le candidat sera **OBLIGATOIREMENT** accompagné au minimum d'un chien niveau III (RCI)..*

Références du chien accompagnateur (joindre deux étiquettes licence)

Nom du chien :

Propriétaire :

Numéro de licence :

Conducteur:

Le Président du Club d'Utilisation auquel appartient le candidat se porte garant de la validité et de la bonne conduite du candidat, il apposera le cachet du club et signera de sa main cette feuille d'engagement. Si le candidat n'est pas de la régionale du club organisateur il devra joindre l'accord de sa CUR

Ci-joint un chèque n° _____ de _____ correspondant à mon engagement à la sélection H. A

Fait à: _____ le : _____ 20

Signature du candidat (majeur)

Signature du Président du club
cachet du club

A joindre à la feuille d'engagement :

- Attestation d'un médecin autorisant la pratique des sports violents
- Carnet de vaccination à jour (antitétanique) à présenter le jour de l'examen
- Être obligatoirement membre d'un club affilié et habilité au mordant (signature du Président obligatoire)
- Joindre le règlement au dossier complet d'inscription

Le dossier d'inscription est à renvoyer avant le :